

Règlement Intérieur

Article 1 : Neutralité et tenue vestimentaire

- 1. **Neutralité religieuse** : Afin de garantir un environnement neutre et inclusif, il est strictement interdit de manifester ou d'afficher tout signe ostentatoire lié à une appartenance religieuse durant les séances.
- 2. **Tenue vestimentaire**: Il est recommandé de porter des vêtements adaptés à la pratique sportive, à savoir des tenues près du corps et non amples, des chaussettes assez épaisses à hauteur mi mollet afin de permettre une bonne exécution des mouvements et d'assurer la sécurité de tous les participants

Article 2: Respect et comportement

- 1. **Respect mutuel**: Chaque participant est tenu de faire preuve de respect envers les autres membres, les entraîneurs, ainsi que l'ensemble du personnel. Tout comportement inapproprié, qu'il soit verbal ou physique, est strictement interdit.
- 2. **Esprit sportif**: Il est attendu de chaque membre qu'il fasse preuve d'esprit sportif, d'entraide et de fair-play durant toutes les activités.

Article 3: Annulation de séances

- Annulation: Vous pouvez annuler la séance jusqu'à 12 heures avant le début de la séance. Passé ce délai, la séance sera considérée comme due et sera facturée ou décomptée de la carte d'abonnement, sauf en cas de force majeure justifiée.
- 2. **Exception médicale** : La séance peut toutefois être annulée après le délai de 12 heures sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à participer.

Article 4: Paiement des séances

Le paiement doit être effectué avant le début de la séance par virement, paylib ou espèces.

Modalités de paiement échelonné:

L'association Éclats de Sport propose la possibilité de régler les cartes d'abonnement en plusieurs fois, selon les modalités suivantes :

• Carte 5 séances : paiement possible en 2 fois

• Carte 10 séances : paiement possible en 3 fois

• Carte 15 séances : paiement possible en 4 fois

Le paiement échelonné s'effectue uniquement par virement ou chèque, avec encaissements programmés à intervalles réguliers (mensuels ou selon accord préalable).

Règle stricte : le nombre de séances utilisées ne peut jamais excéder le montant effectivement réglé au moment T. Ainsi, l'accès aux cours est proportionnel aux sommes déjà versées.

Exemples :

- Une personne ayant réglé 1/3 d'une carte de 15 séances pourra accéder à un maximum de 5 séances.
- Dès encaissement de la seconde mensualité, elle pourra accéder aux 5 suivantes, etc.

Cette règle garantit l'équité entre participantes et la sécurité financière de l'association.

Article 5 : Validité des cartes de séances

1. Durée de validité et principe général

Toutes les cartes d'abonnement émises dans le cadre de l'activité Kangoo Jumps au sein de l'association Éclats de Sports ou Kangoo Jumps Nadège sont soumises à une durée de validité. Cette durée a été définie dès le lancement de l'activité afin de favoriser une pratique régulière et d'encourager l'engagement dans le temps.

2. Détails des durées de validité

Les durées de validité sont les suivantes :

- Carte 15 séances : valable 4 mois + 15 jours offerts
- Carte 10 séances : valable 3 mois + 15 jours offerts
- Carte 5 séances : valable 2 mois (sans prolongation)
- 3. Cas de suspension ou d'interruption

En cas d'interruption des cours due à une période de fermeture (vacances ou indisponibilité de la coach), une prolongation automatique équivalente à la durée de l'interruption sera appliquée aux cartes concernées.

En cas de problème de santé ou situation exceptionnelle (blessure, maladie, grossesse), une prolongation individuelle pourra être accordée sur présentation d'un justificatif ou à la discrétion de la coach.

- 4. Modalités complémentaires
- Les cartes sont nominatives, non remboursables et non transférables.
- Les séances sont valables dans tous les villages où les cours sont proposés.
- La non-utilisation partielle ou totale d'un forfait dans sa durée de validité ne donne pas lieu à un report ou remboursement, sauf cas exceptionnels mentionnés ci-dessus.

Article 6 : Certificat médical

 Aptitude à la pratique : Pour participer à nos séances de Kangoo Jumps en toute sécurité, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 3 ans est

- demandé. Si votre certificat a plus de trois ans ou qu'entre-temps votre santé a évolué ou que vous n'en avez pas, un nouveau certificat médical est nécessaire.
- 2. **Renouvellement** : Il est de la responsabilité du membre de renouveler son certificat médical en cas de changement de condition physique.

Article 7: Assurance et responsabilité

- Assurance: L'association a souscrit une assurance couvrant les activités sportives organisées dans les salles communales ou en extérieur. Les participants sont néanmoins encouragés à souscrire une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique sportive.
- Responsabilité personnelle : L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou détérioration des effets personnels des participants. Les participants sont responsables de leurs biens et sont invités à ne pas apporter d'objets de valeur lors des séances.
- 3. Accidents et blessures : La pratique d'activités sportives comporte des risques. L'association et ses intervenants déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure, sauf en cas de négligence avérée de leur part.

Article 8: Engagement des participants

 Engagement personnel: En participant aux séances, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, s'engage à le respecter, et déclare être en bonne santé et apte à pratiquer les activités proposées, conformément au certificat médical fourni.

Article 9: Utilisation des locaux

 Respect des locaux: Les participants s'engagent à respecter les locaux mis à disposition par la commune. Toute dégradation volontaire ou involontaire doit être immédiatement signalée à l'intervenant. Les frais de réparation pourront être facturés au responsable de la dégradation.

Article 10 : Droit à l'image

1. Dans le cadre de nos activités, des photos et vidéos peuvent être prises pendant les séances pour être utilisées à des fins promotionnelles (site web, réseaux sociaux, etc.). En participant à nos cours, vous autorisez l'utilisation de votre image à ces fins. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos ou vidéos, merci de nous en informer avant le début de la séance.

Article 11: Dispositions finales

 Application du règlement : Ce règlement intérieur s'applique à tous les membres sans exception. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

2.	Modifications du règlement : La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. Toute modification sera communiquée aux membres par voie d'affichage ou par tout autre moyen approprié.